

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

**Objet : Signature de la convention de mise à disposition des salles BERNSTEIN et DEBUSSY de l'école de musique située au 2ème étage du centre Léon Boyer avec la Chorale « Mine de Rien »**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération n°2024-CC-085 en date du 11 avril 2024 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

**Considérant** que la mairie de Murat a mis à disposition le 2<sup>ème</sup> étage du Centre Léon Boyer à Hautes Terres Communauté pour y installer l'école de musique, antenne de Murat ;

**Vu** la délibération n°2022CC-106 du Conseil communautaire en date du 16 juin 2022 validant les tarifs de mise à disposition des salles de l'école de musique de Murat ;

**Considérant** la demande de location de la chorale « Mine de Rien » en date du 05 août 2024 ;

### DECIDE

**Article 1 :** De signer la convention de mise à disposition des salles de musique situées au 2<sup>ème</sup> étage du Centre Léon Boyer avec la chorale « Mine de Rien », représentée par sa Présidente, Madame Marie-Laure VION. Les caractéristiques sont les suivantes :

- Durée (uniquement les week-ends définis dans la convention) : du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 30 août 2025 ;
- Conditions financières : 400 € l'année scolaire ;

**Article 2 :** Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

**Article 3 :** Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME

